

## COMMUNE DE COX

### REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 10 novembre 2017

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 septembre 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **SUSPENSION DES AMORTISSEMENTS EN COURS POUR LES BIENS RESTITUÉS PAR LA CCCC**

Monsieur le Maire nous rappelle que la compétence des Affaires Scolaires était gérée jusqu'au 31 décembre 2016 par la CCCC. Depuis le 01 janvier 2017 la compétence a été restituée à la commune avec les biens mobiliers et immobiliers et donc avec les amortissements associés.

La commune de Cox a deux solutions :

- elle peut continuer d'amortir la somme de 24 625 € tous les ans. Cela signifie que nous devons avoir des recettes qui demanderaient alors d'augmenter l'impôt de 50% pour avoir la somme de 24 625 €
- La commune de Cox a aussi la possibilité d'arrêter l'amortissement. Cet amortissement correspond à du matériel et au bâtiment de la garderie.

Le Conseil Municipal valide la suspension des amortissements.

#### **PROPOSITION POUR LA DENOMINATION ET LA NUMEROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire a reçu avec des membres du Conseil Municipal la Poste pour présenter le projet.

Un recensement des habitations va être effectué pour créer des adresses avec des numéros et enregistrer ces nouvelles adresses dans le BNA (Bulletin National des Adresses).

Les divers opérateurs mettront leurs fichiers à jour avec le concours du BNA.

La commune de Cox devra transmettre aux Cadastres les nouvelles adresses postales.

Des rues, impasses et chemins à Cox n'ont pas de noms et doivent être créés. La Poste a déconseillé d'appeler le nom de rues et d'impasses du même nom pour éviter des confusions et des risques d'erreurs.

Monsieur le Maire propose donc les nouveaux noms : « Chemin des Casses », la « Route de St Menne », « Impasse de la Gravette » et « Impasse de Roudouly ».

La Poste commencera l'étude au premier trimestre 2018 pour une mise en place en 2019 au tarif de 1500 € HT.

Le Conseil Municipal valide le projet, le devis et l'attribution des nouveaux noms de rues, chemins et impasses.

#### **CONVENTIONS LIQUIDATION DU SIVU VAL DE SAVE**

Les bâtiments du SIVU Val de Save devaient être vendus. Les acheteurs se sont désistés.

La Commune de Lévigac s'est donc proposée de reprendre le bâtiment et de le maintenir en état avec la coopération financière des Communes membres à travers une Convention.

Cette convention sera rédigée dans les prochaines semaines.

# Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

---

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

Monsieur le Maire propose que les actes d'urbanisme soient instruits par des spécialistes présents à la nouvelle Communauté de la Commune. Le coût est facturé à l'acte.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce transfert.

## **INFORMATION POUR L'EMPLOI EN SURNOMBRE SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVU VAL DE SAVE**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la commune a récupéré une diététicienne suite à la dissolution du SIVU Val de Save.

Cet emploi de la diététicienne ne serait pas considéré en surnombre mais en création d'emploi. Monsieur le Maire va donc rencontrer le service responsable pour revoir le statut de ce poste qui est considéré, pour la commune de Cox, comme un emploi en surnombre. La commune n'a pas besoin d'une diététicienne.

En attendant l'éclaircissement de ce poste, des propositions ont été faites à la diététicienne de faire 2 heures par jour pour apporter son support et son expertise aux cantines de Cox, Brignemont et Cadours et de travailler également pendant les vacances scolaires auprès de la garderie.

L'agent a refusé ces propositions.

Suite à ce refus, il a aussi été proposé à l'agent de négocier une démission à l'amiable que l'agent a également refusé.

D'autre part, Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal que cet agent a aussi refusé de signer l'arrêté de transfert.

## **REPRISE CAVEAU DIRAT**

Mme DIRAT a fait construire un nouveau caveau à Drudas et fait transférer son mari de Cox à Drudas.

Ainsi le caveau de Mme DIRAT au Cimetière de Cox est vide.

Monsieur le Maire a donc proposé à Mme Dirat de reprendre le caveau.

Un acte de rétrocession devra être réalisé en cas d'acceptation du prix. Une évaluation du caveau a alors été faite par le marbrier Salvetat et il a été évalué à 2500 €.

Madame DIRAT propose une transaction à 2000€.

Le Conseil Municipal ne valide pas cette proposition.

## **REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET TARIFS DES CONCESSIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société qui va réaliser le Columbarium nous conseille de rédiger un règlement et de définir des tarifs.

Les derniers tarifs délibérés en 2009 pour une concession de 50 ans étaient de 80 € pour les tombes en pleine terre, 125 € pour une pierre tombale et 170 € pour le caveau.

Le Conseil Municipal demande à réviser les tarifs de 2009.

Les nouveaux tarifs pour une concession de 50 ans seront de 100 € pour les tombes en pleine terre, 150 € pour une pierre tombale et 200 € pour le caveau et applicables au 01 janvier 2018.

# Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Le tarif pour une concession de 50 ans d'une case du Columbarium avec la plaque sera de 200 € à partir du 01 janvier 2018.

## **DEGATS OCCASIONNES PAR LES PIGEONS (COURS D'ECOLE, TOITURE MAIRIE)**

Les pigeons nichent sur le toit et se positionnent sur la corniche. La cour de l'école et le bâtiment sont donc souillés.

Des picots ont été installés pour 300 € HT sur la corniche. Il faut maintenant attendre 3 semaines pour que les pigeons partent. Sinon il faudra prévoir de mettre en place un éffaroucheur.

## **MISE EN PLACE DES DECORATIONS DE NOEL**

Monsieur le Maire a reçu les nouvelles décorations de Noel. Une nouvelle prise a été installée au Foyer Communal et une prise a été réparée.

Les nouvelles décorations de Noel et les anciennes peuvent donc être installées.

## **PANNEAU D'INFORMATIONS**

Un panneau d'informations a été demandé pour afficher uniquement les informations de la Commune de Cox à destination de ses habitants.

Le Conseil Municipal propose l'installation de ce panneau :

- soit devant l'école ; cependant un autre panneau destiné à divers informations est déjà installé et risque de porter à confusion.
- Soit positionné sur le mur du Foyer Communal,
- Soit à proximité d'un panneau déjà existant sur la place.

L'endroit doit donc être défini pour acheter le panneau avec un bandeau «Affichage municipal » précisant que seules les informations de la municipalité peuvent être affichées.

## **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

La Commémoration a lieu à 11h30 le 11 novembre

## **DIVERS**

- Le Conseil Municipal propose de renouveler l'invitation aux Coxéens à la Galette des Rois : la date du 13 janvier 2018 a été définie, les invitations vont être préparées et distribuées.
- Le Conseil Municipal a validé l'achat de 2 poubelles qui seront installées sur l'ancien terrain de pétanque, à proximité de la halle.
- Le Conseil Municipal propose d'installer un distributeur automatique de baguettes de pain et de viennoiseries à la place de la cabine téléphonique. Une étude sera faite dans les prochaines semaines pour rédiger le projet et avoir les coûts.
- Le Conseil Municipal propose également d'installer une table de ping pong extérieur à proximité de l'ancien terrain de pétanque.
- Des travaux de peinture du mur du Cimetière et du portail sont programmés et seront réalisés par Michel Samazan.

## Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

---

- La porte du puits est à refaire et des grilles de ventilation seront à installer.
- Les travaux de l'Eglise sont presque terminés, le carrelage sera fini semaine prochaine.
- Le projet d'étude d'urbanisation a débuté en incluant l'aménagement devant le Monument aux Morts. Le Cabinet est prêt à soumettre leur 1<sup>ère</sup> étude et les croquis aux Membres du Conseil Municipal. Cette présentation sera faite le 15 novembre à 9h30 à la Mairie.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teysières, Mrs R. Clémenton, M. Huan, J. Dirat, B. Larribère, M. Samazan.

Membres du CM excusés : Mr P. Link, Mme M-C Wartelle